

L'hon. Allan J. MacEachen (vice-premier ministre et ministre des Finances): Madame le Président, je ne pense pas que la démocratie parlementaire exige que tous les députés parlent sur tous les sujets dont la Chambre est saisie.

M. Clark: Et la constitution?

Une voix: Nous avons le droit de parler.

M. MacEachen: Cela n'a jamais été un principe appliqué à la Chambre des communes.

Nous fonctionnons selon le système des partis. D'habitude, les partis prennent position et leur position est défendue par de nombreux députés à la Chambre. Tout comme le gouvernement, je souscris à l'idée qu'il faut prévoir suffisamment de temps pour que tous les points de vue puissent être présentés. Le député doit comprendre qu'outre le débat qui vient de se terminer, les députés représentant les divers partis pourront faire valoir leur opinion au comité. Le rapport de ce comité reviendra à la Chambre, où il sera débattu, ce qui fournira encore une autre occasion aux députés d'exprimer leur point de vue.

M. Clark: Le Parlement peut-il en amender la substance?

M. MacEachen: Je crois que cette pratique s'inscrit tout à fait dans la tradition que j'ai observée à la Chambre des communes depuis que j'y siége.

● (1130)

M. MacKay: Madame le Président, je regrette de devoir le dire, mais je crois—et la Chambre en conviendra sûrement avec moi—que j'avais raison de parler de promesse équivoque. Le premier ministre ne s'est pas limité à le dire très clairement sur les ondes des réseaux nationaux de télévision, il l'a répété et a insisté sur le fait que tous les députés auraient l'occasion de débattre pleinement cette affaire, comme cela s'était produit lors des débats sur le drapeau national et d'autres sujets d'un grand intérêt et d'une grande importance. Aujourd'hui, le vice-premier ministre tergiverse. Je voudrais obtenir une confirmation et peut-être aussi une explication de ce que le premier ministre voulait dire par «temps indéterminé». Va-t-on nous dire maintenant qu'on ne donnera pas à chaque député qui le désire l'occasion de participer, ici, à la Chambre, au débat constitutionnel? Faudra-t-il que les députés aillent parler devant le comité ou qu'ils aient recours à un autre artifice de procédure pour le faire? Le vice-premier ministre veut-il tout simplement nous donner l'assurance, au nom de son gouvernement, que tous les parlementaires de toutes les régions du pays et de toutes les provinces pourront parler de la constitution? Nous donnera-t-il cette assurance?

Des voix: Bravo!

M. MacEachen: Madame le Président, le député veut que chacun des députés de la Chambre ait l'occasion de participer au débat sur cette résolution.

Des voix: Bravo!

M. MacEachen: Il me semble que si le député et son parti avaient sérieusement voulu atteindre cet objectif, ils auraient accepté, comme l'avait proposé le gouvernement, de prolonger considérablement les heures de séance de la Chambre pour que

Questions orales

le plus grand nombre possible de députés puissent se faire entendre.

Des voix: Bravo!

M. MacEachen: Permettez-moi de dire à l'honorable député, madame le Président, que nous sommes toujours disposés, du côté ministériel, à envisager des moyens pour augmenter les heures de séance, le nombre de séances et les jours de séance, afin qu'autant de députés que possible puissent s'exprimer. Peut-être même pourrions-nous atteindre l'idéal dont il parle. Toutefois, il sera parfaitement impossible de le faire si les députés d'en face refusent de collaborer pour faire prolonger les heures de séance et gaspillent le temps précieux de la Chambre en questions de privilèges et rappels au Règlement aussi insignifiants qu'infructueux.

Des voix: Bravo!

Dex voix: Oh, oh!

Mme le Président: A l'ordre, s'il vous plaît.

M. MacKay: Madame le Président, le vice-premier ministre le sait parfaitement et je lui demande ceci avec le plus grand sérieux. Dit-il à la Chambre... Il ne fait même pas attention à ce que je dis, c'est bien lui, madame le Président. Dit-il à la Chambre que même si nous avons accepté cette procédure extraordinaire relativement à une affaire aussi importante que celle-ci, nous aurions eu le temps, si nous avions siégé toute la nuit, d'épuiser ce sujet avant qu'il fasse voter la motion de clôture? Il s'est contredit en invoquant la clôture avant qu'il ne soit possible à quiconque de remplir les conditions qu'il vient d'énoncer.

M. MacEachen: Madame le Président, le député sait fort bien qu'il y a trois étapes. Nous en avons fini avec la première. Les travaux du comité constitueront la deuxième, à la suite de quoi nous entamerons la troisième à la Chambre quand le comité aura fait rapport.

M. Clark: Que se passera-t-il alors?

M. MacEachen: Si le député veut sérieusement donner à un plus grand nombre de ses collègues l'occasion de prendre la parole, il devra encourager son parti à en arriver à une entente pour prévoir plus d'heures et plus de séances.

* * *

LE BUDGET

LA FUITE D'INFORMATIONS—ON DEMANDE UN DÉMENTI DE LA PART DU MINISTRE

L'hon. Stanley Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Madame le Président, je voudrais poser au ministre des Finances une question basée sur l'article de Jeff Carruthers publié dans le *Globe and Mail* de ce matin, article qui semble être le résultat d'une fuite du budget que le ministre se propose de nous présenter mardi soir. Étant donné que des informations de ce genre peuvent avoir des répercussions sur le marché boursier, permettre à certains de réaliser des bénéfices énormes et créer beaucoup d'embarras, le ministre des Finances peut-il déclarer catégoriquement que les informations publiées dans le *Globe and Mail* de ce matin sont inexactes et ne représentent pas la teneur du budget de mardi soir?